

# LES IMPACTS DE LA LOI CLIMAT ET DE LA LOI ZAN SUR L'IMMOBILIER



## En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Les bouleversements induits par la loi Climat résilience et la loi ZAN ont fait entré l'immobilier dans une ère de transformation durable. Cette formation aborde la question des nouvelles exigences en efficacité énergétique des bâtiments et leur influence sur la location, la copropriété et la vente. Rénovation énergétique, diagnostic de performance énergétique, MaPrimeRénov' : chaque acteur doit anticiper. L'interdiction de location des classes G, le gel des loyers et l'audit énergétique deviennent des enjeux incontournables. Vers la neutralité carbone 2050, l'immobilier durable s'impose comme levier de la transition énergétique à part entière.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation au cadre légal et réglementaire d'exercice de la profession d'agent immobilier.](#)
- [Formation aux grands principes de la fiscalité immobilière.](#)



## Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

Identifier les nouveautés issues de la Loi Climat et de la loi ZAN  
Anticiper les changements dans leur pratique professionnelle  
Maîtriser les nouvelles obligations pour conseiller ses clients



## Programme

**Introduction** : Les enjeux climatiques dans l'immobilier

### I – Les impacts de la loi Climat sur la location

Le nouveau DPE  
La lutte contre les passoires énergétiques  
Les nouvelles normes de décence  
Les travaux de rénovation énergétique  
Le permis de louer

### II – Les impacts de la loi Climat sur la copropriété

#### Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

#### Effectif

De 3 à 8 stagiaires

#### Tarif

300 € NET

#### Pour qui ?

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier. Agents immobiliers, négociateurs

#### Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

#### Code RNCP / RS

NA

#### Référence

NA

### III – Les impacts de la loi Climat sur la transaction

Le renforcement des informations dans les annonces  
Les nouvelles obligations du vendeur et le carnet d'information  
La généralisation du DPE collectif en cas de vente  
La réalisation d'un audit énergétique pour certaines ventes immobilières

### IV – Les impacts de la loi ZAN

Les constats à l'origine de la loi ZAN  
Les objectifs de la loi ZAN  
Qu'est-ce que la loi ZAN ?  
Le cadre de la mobilisation  
Les applications concrètes sur les territoires  
Les implications de la loi ZAN

(Programme sous réserve des évolutions législatives et réglementaires)



## Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

## Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

## Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation



## Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



## Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.